Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 022-212201214-20260320-2026_25-DE

DÉLIB. 2026-25

Département
Des Côtes d'Armor

Arrondissement
de Guingamp

Commune de
LANVOLLON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2026

Date de convocation	16.03.2026
Date d'affichage	16.03.2026
Nombre de conseillers	
En exercice	19
Présents	19
Votants	19

L'an deux mille vingt-six
le vendredi 20 mars à 20 heures,
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain SAPIN, Maire.

Etaient présents :
M. Alain SAPIN - Mme Margaux LE FEVRE - M. Dominique PRIGENT - Mme Aurélie LE PENNEC - M. Yann DASPREMONT - Mme Marie-Françoise LIMPALAER - M. Matthieu BATHEDOU - Mme Monique LE VOGUER - M. Gilles HENAFF - Mme Gwénaëlle BRIGOT - M. Gwendal BESSON-SCARABIN - Mme Pascale PENVEN - M. Jacques BROUDER - Mme Marie-Annick THOMAS - M. Steeve PADIOLEAU - Mme Sylvie TRILLOT - M. Luis FERNANDES - Mme Patricia MARTIN - M. Philippe MAUPIN

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés :

Absents représentés :

Mme Pascale PENVEN a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Lecture et remise de la charte de l'élu local

Monsieur le Maire a procédé à la lecture et à la remise d'une copie de la charte de l'élu local mentionnée à l'article L. 1111-12 du CGCT et du chapitre consacré aux conditions d'exercice des mandats municipaux (chapitre III du titre II du Livre 1er de la 2ème partie du CGCT).

Le conseil municipal prend acte de la charte de l'élu local et du chapitre III du titre II du Livre 1er de la 2ème partie du CGCT.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire
Alain SAPIN

MAIRIE DE LANVOLLON 22290

La secrétaire de séance
Mme Pascale PENVEN

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 24 MARS 2026